



Association
pour la
protection du site
& de
l'environnement
de Sainte
Marguerite

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
120 Avenue du Général de Gaulle
44380 PORNICHET

Pornichet, le 17 septembre 2004

OBJET : Circulation sur les avenues du Littoral et de Rangrais

Monsieur le Maire,

Depuis plusieurs années, nous attirons votre attention sur les risques graves que fait courir aux habitants de Sainte-Marguerite ainsi qu'aux estivants, votre négligence concernant la régulation de la vitesse des véhicules et de leur stationnement du carrefour de l'avenue de Rangrais (elle-même très dangereuse) à l'avenue Villes Chevissens.

En ce qui concerne l'avenue du Littoral en 2002, votre lettre du 28/10 annonçait votre intention de remplacer le panneau « fin de limite 40 » par un panneau « 40 Km rappel ».

Depuis, rien n'a été fait.

Les familles risquent leur vie en traversant l'avenue du Littoral, pour conduire leurs enfants au parc de jeux de Congrigoux.

Les quelques passages piétons ne sont pas suffisants et mal signalés pour sécuriser la traversée de l'avenue au droit des divers commerces, pour accéder aux plages ou aux cabinets médicaux.

C'est pourquoi nous insistons pour que vous preniez d'urgence sans attendre la réalisation du plan de circulation, les quelques mesures suivantes qui ne nécessitent pas de budget exceptionnel :

1. A l'entrée de Pornichet, en venant de Saint-Marc après le panneau «Pornichet Ville fleurie », poser un panneau lumineux clignotant indiquant la limitation de vitesse à 50 Km/h.
2. Au droit de l'avenue de Rangrais jusqu'au droit de l'avenue Villes de Chevissens, établir une zone à 30 Km/h et le signaler à chaque extrémité.
4. Continuer à installer des potelets en bois, pour faire respecter le stationnement unilatéral comme cela a été fait au début de l'avenue du Littoral.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président
M. LABARBE

Préfecture de Loire-Atlantique
6, Quai Ceineray 44000 NANTES
Pornichet, le 27 septembre 2004

Monsieur le Préfet,

Nous vous prions de trouver ci-joint la lettre que nous faisons parvenir à Monsieur le Maire de Pornichet à propos de la circulation extrêmement dangereuse sur l'ancienne D292 devenue communale.

Nous tenons à vous informer qu'un accident mortel a déjà eu lieu avenue du Littoral dans la zone citée et cette année même un accident corporel grave a eu lieu avenue de Rangrais dont la dangerosité a été maintes fois signalée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre très haute considération.

Le Président M.
LABARBE

P.J. : 1